

Mardi 6 mai 2025

Résultat très positif du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la Ville de Rouen en 2023 : -16 % par rapport à 2018

La Ville a récemment achevé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour l'année 2023, révélant des résultats significatifs et encourageants. Le BEGES, également connu sous le nom de "bilan carbone", évalue le volume d'émissions généré par les activités de la Ville, exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e).

Le BEGES est obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants. Il est réalisé par un organisme extérieur (*en l'occurrence, le bureau d'études EVI pour Rouen*) selon la méthode nationale Bilan Carbone®, née de l'initiative de l'ADEME. Afin de calculer au plus juste les émissions de la Ville, la collecte des données est réalisée au près de chaque direction qui indique, sur l'année de référence, ses consommations d'énergies, ses achats de fournitures et de matière, les modes de déplacements de ses agents ou encore les prestations de service auxquelles elle a eu recours.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie et Jean-Michel BEREGOVOY, Adjoint au Maire en charge notamment de la Ville résiliente et de la santé environnementale : « *La Ville de Rouen s'engage à poursuivre ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et appelle tous les citoyens à participer activement à cette démarche essentielle pour notre avenir commun !* »

Résultats Clés :

- **Total des Émissions 2023 :** 31 549 tCO₂e*, soit 0,27 tCO₂e par habitant.

* Le volume d'émission est exprimé en tCO₂e, qui signifie tonnes d'équivalent CO₂ : il s'agit d'une unité utilisée pour exprimer la quantité totale de gaz à effet de serre en convertissant leurs émissions en équivalent CO₂ selon leur potentiel de réchauffement global. En effet les différents gaz n'ont pas le même impact sur l'effet de serre et ont une durée de vie dans l'atmosphère différente. L'unité uniformise et mesure donc leurs effets climatiques. Par exemple, une tonne de méthane (CH₄) a un pouvoir de réchauffement global 28 fois plus élevé en moyenne qu'une tonne de CO₂ sur une période de 100 ans. Ainsi, chaque tonne de méthane représente 28 tonnes d'équivalent CO₂ dans les BEGES.

- **Réduction par rapport à 2018 :** 16%.

Principaux Postes d'Émission :

1. Déplacements :

- Réduction de 50% des émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents
- Réduction de 55% des émissions des déplacements professionnels grâce au verdissement de la flotte de véhicules

2. Énergies dans les bâtiments :

- Réduction de 15% des émissions grâce à des rénovations énergétiques, un plan de sobriété et le raccordement à des réseaux de chaleur
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques en cours sur nos bâtiments permettra de diminuer les achats d'énergie

3. Achats de biens, matériels et service :

- Maintien des émissions (15%) concernant l'achat de matériels informatiques, de véhicules, de repas pour les écoles... Une politique volontariste d'achats dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER), adopté au Conseil Municipal du 19 février 2024, contribuera à réduire ce poste d'émissions.

Malgré cette réduction notable, la Ville reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de réduction de 50 % des émissions entre 1990 et 2030. Il est crucial de continuer à réduire les émissions pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius.